

## CHAMPIONNAT DU MONDE JEUNES U23 DE MATCH - RACING 2022

YACHT CLUB APCC, PORNICHET  
17-23 JUILLET 2022

### MODALITES DE SELECTION

#### PREAMBULE :

Le Championnat du Monde Jeunes de Match - Racing (coureurs nés en 2000 et après) aura lieu en France, à Pornichet, du 17 au 23 juillet 2022.

L'épreuve se déroulera sur des J80 avec spi asymétriques, en équipages mixtes (minimum 1 fille et 1 garçon par équipage) de 4 ou 5 personnes pour un poids maximum d'équipage de 350 kg.

La FFVoile souhaite qu'une Délégation Française soit présente sur ce Championnat. World Sailing attribuera au moins une place à la FFVoile, et il est possible que World Sailing attribue deux places à la FFVoile pour ce Championnat.

Ce document a pour but de préciser les modalités de sélection que la FFVoile met en place pour désigner le(s) skipper(s) et leur(s) équipage(s).

#### 1 – CANDIDATURES :

1.1 Les skippers qui souhaitent participer au Championnat du Monde Jeunes de Match – Racing 2022 devront faire acte de candidature auprès de la FFVoile.

1.2 Les candidatures devront présenter l'équipage (composition, poids et CV de chaque membre), le programme de préparation, l'objectif sportif fixé et le budget prévisionnel.

1.3 Les skippers et leurs équipages faisant acte de candidature devront notamment :

- S'engager à honorer leur sélection dans le cas où ils seraient sélectionnés par la FFVoile (tout désistement pourrait engager une procédure disciplinaire au niveau de la FFVoile),
- S'engager à tout mettre en œuvre (entraînements, préparation physique, navigations, etc.) pour réaliser une performance remarquable au Championnat du Monde Jeunes de Match – Racing.

1.4 Les candidatures devront être adressées à Mathieu Richard ([mathieu.richard@ffvoile.fr](mailto:mathieu.richard@ffvoile.fr)) et au Département Compétition & Performance – Pôle Habitable ([habitable@ffvoile.fr](mailto:habitable@ffvoile.fr)) au plus tard le 8 février 2022.

#### 2. STAGES NATIONAUX U23

2.1 Organisation de « Stages Nationaux U23 »

Deux regroupements « Stages nationaux U23 » seront organisés par la FFVoile :

- Stage National U23 de février : à Cherbourg du 6 au 10 février 2022
- Stage National U23 de mai : à Pornichet du 12 au 15 mai 2022

## 2.2 Organisation de « coach regattas »

Lors de chaque stage national, une « coach regatta » sera si possible organisée (régate non officielle, organisée par les Cadres techniques animant les stages).

Un « classement général des skippers » sera établi en additionnant les résultats des 2 « coach regattas ». En cas d'égalité en points, c'est le classement de la « coach regatta » de Mai qui départagera l'égalité.

Ce « classement général » pourra servir de classement de référence au sélectionneur, pour sélectionner le(s) skipper(s) au Championnat du Monde Jeunes 2022.

## 2.4 Compositions des équipages

Les équipages pourront être modifiés entre les 2 « coach regattas » (à conditions de respecter la mixité obligatoire et le poids maximum d'équipage). Les équipier(e)s seront autorisé(e)s à passer d'un équipage à un autre entre les 2 « coach regattas ».

De plus, au plus tard le 18 mai, le(s) skipper(s) ayant fait acte de candidature pourront mettre à jour leur candidature (telle que décrite dans le paragraphe 1 du présent règlement), en précisant et en modifiant le cas échéant la composition de leur équipage pour le Championnat du Monde Jeunes.

## 3- SELECTION DE LA DELEGATION :

### 3.1 Désignation du sélectionneur :

La FFVoile désigne le Directeur Technique National de la FFVoile comme sélectionneur, conformément à la décision du Bureau Exécutif de la FFVoile de juin 2019.

### 3.2 Rôle du sélectionneur :

Le sélectionneur validera la Délégation (skipper(s) et équipage(s)) pour le Championnat du Monde Jeunes de Match - Racing 2022.

Le sélectionneur pourra s'appuyer sur le « classement général » établi à l'issue des 2 stages nationaux. Il pourra s'entourer de tous les experts de son choix pour l'aider dans son travail de sélection.

Le sélectionneur se réserve le droit de modifier la composition d'un équipage, notamment en sélectionnant des équipiers issus de différentes candidatures ou des équipiers qui n'auraient pas été intégrés dans un dossier de candidature déposé par un skipper.

### 3.3 Échéances :

La composition de la Délégation pour le Championnat du Monde Jeunes de Match - Racing 2022 sera annoncée au plus tard le 30 mai 2022.

### 3.4 Place(s) supplémentaire(s) :

Si une ou plusieurs place(s) supplémentaire(s) est (sont) attribuée(s) à la France ultérieurement à la date du 30 mai, alors le sélectionneur pourra désigner un (ou plusieurs) skipper(s) et équipage(s) parmi ceux ayant postulé à la sélection.

3.5 S'il estime que les conditions de niveau ou de préparation sont insuffisantes, le sélectionneur se réserve le droit de ne sélectionner aucun équipage, ou de ne pas élargir la Délégation en cas de place(s) supplémentaire(s) attribuée(s) à la France.

3.6 En cas de force majeure, de désistement, d'incapacité de se préparer ou de participer au Championnat du Monde Jeunes de Match - Racing, d'infraction à la réglementation générale ou sportive de la FFVoile, de manquement à l'éthique sportive ou de non-respect du programme de préparation terminale, le sélectionneur pourra modifier la Délégation ou la composition d'un équipage, et ce à tout moment, sur proposition justifiée de l'encadrement.

#### 4- LITIGES ET INTERPRETATION :

4.1 Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent règlement devra être, préalablement à tout recours, soumis à la FFVoile